



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 18 février 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET) **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montfaucon :** Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **François :** M. Claude PREIONI **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

### Procurations de vote :

**Mandants :** P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

**Mandataires :** J. GROSERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), JN. BESANCON.

Délibération n°2016/003091

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'OB 2016 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

**Annexe au rapport d'OB 2016 -  
Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire
Sans incidence financière

**Résumé :**

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié l'article L.2312-1 du CGCT concernant le débat d'orientations budgétaires et introduit l'obligation d'un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précisera notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. La loi précise que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication, seront fixés par décret. Ce dernier n'a pas été publié à ce jour.

**I. Effectifs et dépenses de personnel**

A/ Présentation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Les effectifs de la CAGB s'élèvent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 770 agents permanents représentant 743,93 ETP. A cela s'ajoutent les agents qui interviennent à titre temporaire dans l'année permettant d'assurer des besoins ponctuels (emplois saisonniers, remplacements d'agents indisponibles, renforts pour des évènements exceptionnels...).

	Effectifs en ETP
Budget principal	524,6
Budget Transport	13,4
Budget Déchets	113,7
Budget CRR	92,2
<b>Total CAGB</b>	<b>744</b>

Effectifs par catégorie et par budget :

CATEGORIE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET TRANSPORT	BUDGET DECHETS	BUDGET CRR
A	138	4,8	7,8	42,9
B	132	4,8	9,5	36,92
C	254,61	3,8	96,4	12,4
	<b>524,61</b>	<b>13,4</b>	<b>113,7</b>	<b>92,22</b>

B/ Exécution des dépenses de personnel sur l'année 2015 (budget principal)

Le budget primitif, complété des décisions modificatives, s'élève à 17,9 M€ ; le taux prévisionnel de réalisation est de 96 %. L'économie réalisée par rapport au budget découle notamment de la vacance de plusieurs postes de cadres supérieurs (Directeur général des services, Directeur de la gestion du personnel, Directeur des finances, Responsable des relations avec les élus).

L'exercice 2015 est caractérisé par l'impact des mesures suivantes :

- mesures nationales : revalorisation indiciaire décidée sur le plan national des catégories B et C (70 K€) ; augmentation nationale des cotisations sociales et de retraites (15 K€),
- mesures RH : impact des avancements d'échelons et de grades des agents en application des règles du statut de la fonction publique (119 K €) ; participation de l'employeur à la protection sociale du personnel (11 K€),
- évolution des effectifs : au cours de l'année 2015, 10 postes ont été créés dans le cadre de la mise en place du service communautaire d'instruction du droit des sols (service financé par les recettes des communes). Suite à la fin du projet du tramway, les agents de la mission ont été affectés sur de nouveaux projets ou redéployés sur des postes vacants.

### C/ Evolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale en 2016 (budget principal)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 26,5 M€ ; elles évoluent à périmètre constant de + 1,2 %. La progression s'explique par les éléments suivants :

- **l'impact des mesures nationales** : transfert d'une partie du régime indemnitaire de la catégorie B en traitement indiciaire (5 points) ; il s'agit d'une disposition nationale du Protocole dit « Lebranchu » ; hausses de cotisations sociales et retraite ; conséquences du désengagement de l'Etat dans la gestion du secrétariat des comités médicaux qui sera désormais assuré par le Centre de gestion du Doubs,
- **les décisions prises par la collectivité** : glissement vieillesse technicité (avancements et promotions des agents, en application des règles du statut de la fonction publique) ; renforcement de l'harmonisation des régimes indemnitaires entre les 3 collectivités (CAGB, Ville de Besançon et CCAS) rendue nécessaire par les mutualisations ; montée en puissance du service civique (30 recrutements prévus).

La désaffiliation du Centre de gestion du Doubs dégage une économie annuelle d'environ 90 K€,

- **les évolutions d'effectifs :**

- les charges de personnel intègrent les effectifs transférés suite aux transferts de compétences et au renforcement des mutualisations :
  - mutualisations et transferts de compétence décidés en 2015 ayant un impact en année pleine sur le budget 2016 : service commun en matière d'instruction du droit des sols ; fonctions de Directeur général adjoint en charge des Finances-Conseil de gestion et de Directeur Général des Services Techniques mutualisées ; transferts de compétence en matière de coordination du contrat de ville, d'emploi-insertion ainsi que d'enseignement supérieur,
  - renforcement des services communs entre la CAGB et la Ville de Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : mise en place du Directeur général des services unique, services communs en matière financière, de qualité de gestion (conseil de gestion interne et externe, évaluation, patrimoine...), fonctions d'administration générale (gestion juridique, des assemblées...), mutualisation du parc automobile et logistique.

171 agents sont transférés à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour mémoire, le coût des services mutualisés sont répartis entre les trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon et/ou CCAS) par application d'une clé de répartition retenue dans les conventions en matière de services communs. Les transferts de compétence et le développement des services communs s'accompagnent d'une réduction de l'attribution de compensation versée à la Ville de Besançon,

Les nouvelles mutualisations mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 permettent une rationalisation des organisations et une économie de deux postes permanents (deux postes de directeurs). A cela s'ajoute un poste temporaire de cadre A suspendu (poste aux marchés publics). La mise en place du Directeur général des services unique permet d'économiser un poste permanent de cadre supérieur. Elles permettent de générer une économie totale annuelle de 240 K€ (sur la base d'un coût moyen de cadre A).

De plus, ces nouveaux services mutualisés vont permettre de développer progressivement des services supplémentaires et développer ainsi les capacités d'expertise sur des fonctions stratégiques : gestion financière, optimisation des services et des procédures, expertise juridique, gestion dynamique du patrimoine par exemple,

- hors mutualisations, il convient de signaler les autres évolutions budgétées en 2016 concernant les effectifs :
  - constitution de la mission de préparation du transfert de compétences prévu par la loi « Notre » en matière d'eau et d'assainissement. Deux postes dédiés : un poste redéployé et un poste créé,
  - évolutions de postes décidées pour le SYBERT dont le coût est remboursé intégralement à la CAGB. 4 postes supplémentaires ont été validés dans le cadre de la réorganisation du syndicat : un directeur de pôle industriel, un chargé de gestion assemblées et marchés, un adjoint de gestion administrative exécution budgétaire et un coordinateur des agents conseils de déchetterie,
  - création d'un second poste de conseiller en énergie partagé, financé par les recettes des communes recourant à ce service,
  - création d'un poste dans le cadre de la politique de logement.

## **II. Temps de travail**

Dans l'attente du décret d'application annoncé par la Loi NOTRe devant préciser les informations attendues, le présent rapport reprend les informations réglementaires présentées dans le rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2013, conformément à l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'actualisation des données au 31 décembre 2015 est en préparation dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015 qui sera présenté en comité technique avant le 30 juin.

### **A/ Modalités d'organisation du temps de travail**

CYCLES DE TRAVAIL	AGENTS SUR POSTE PERMANENT*		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
HEBDOMADAIRE	170	94	264
MENSUEL			0
SAISONNIER			0
ANNUEL	45	39	84
AUTRES			0
FORFAIT			0
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>133</b>	<b>348</b>

B/ Compte Epargne Temps (CET)

CATEGORIES DE GRADE	CET ouverts depuis le décret du 26 août 2004*			dont CET ouverts en 2013		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	46	30	76	9	6	15
B	15	26	41	7	7	14
C	43	14	57	13	5	18
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>70</b>	<b>174</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>47</b>

CATEGORIES DE GRADE	Jours accumulés au 31/12/2013*			dont jours versés en 2013		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	1 332	508	1 840	336	135	471
B	141	395	536	44	105	149
C	425	242	667	214	81	295
<b>TOTAL</b>	<b>1 898</b>	<b>1 145</b>	<b>3 043</b>	<b>594</b>	<b>321</b>	<b>915</b>

C/ Temps partiels

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
DEMANDES PRESENTEES (1)	4	18	22
DEMANDES ACCEPTEES (2)	4	18	22
PREMIERES DEMANDES SATISFAITES	3	14	17
MODIFICATIONS DE QUOTITE (3)	0	1	1
RETOURS A TEMPS PLEIN (4)	0	11	11

## D/ Absentéisme

### Nombre de jours ouvrés d'absence par motif (hors congés, hors formation)

Type d'absences	Nombre total de jours d'absences	Nombre de jours d'absences par agent	Taux d'absentéisme
Maladies ordinaires	1 500	5,07	3,22%
Accidents de services et maladies professionnelles	235	0,8	0,44%
Maladies longue période / longue durée	332	1,12	1,12%
Maternités - Adoptions	842	2,85	1,25%
Divers (1)	264	0,89	0,46%
<b>Total</b>	<b>3 173</b>	<b>10,73</b>	<b>6,49%</b>

Données comprenant les agents permanents et non permanents

(1) Absentéisme pour événements familiaux, participation à des actions du COS, autorisations syndicales

Le taux d'absentéisme du Grand Besançon est inférieur à la moyenne nationale.  
Hors congés annuel et de formation, un agent est absent en moyenne 11 jours par an.

### III. Avantages en nature

Un type d'avantage en nature est mis en œuvre par la collectivité. Il s'agit de l'attribution des logements de fonction à certains agents en cas de nécessité absolue de service ; il y a nécessité absolue de service lorsque l'attribution d'un logement par la collectivité est la condition indispensable pour que l'agent puisse accomplir normalement son service.

Cet avantage en nature fait l'objet de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu. Un seul agent est concerné au Grand Besançon (poste de concierge au Conservatoire à Rayonnement Régional).

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2016 de la CAGB relatif à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.**

Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Le Président  
Reçu le 26 FEV. 2016

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100  
Contre : 0  
Abstention : 0